

# **PROCES-VERBAL de la REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 juillet 2015**

Convocation du 02 juillet

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	15
Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents à la réunion	10

**L'an deux mil quinze et le neuf juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAGARDE, Maire.**

**Présents :** MM. LAGARDE Jean-Louis, COPPÉRÉ Sylvaine, DUBOST Jean-Paul, HIJAZI Abdulrahim, FRATTINI Christiane, MOTTET Alain, BLASCO Jérôme, AUROUX Isabelle, LAGRANGE Xavier, SERVAJEAN Virginie,

**Absents excusés :** Mmes HACHE Chantal, MANKOWSKI Florence  
MM. TACHET Frédéric, FARGE Franck

**Absente :** Mme BETHMONT Sylvie

**Pouvoirs :** Mme HACHE a donné pouvoir à Mme COPPERE  
Mme MANKOWSKI a donné pouvoir à M. LAGARDE

**Secrétaire de séance :** Mme COPPERE

\*\*\*\*\*

Monsieur Lagarde souhaite la bienvenue à tous les conseillers et déclare la séance ouverte.

## **1 – Approbation du procès-verbal de la précédente réunion**

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

## **2 – Délibération pour approuver la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un salarié en emploi d'avenir**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un contrat pour un Emploi d'Avenir a été signé pour deux ans le 14.10.14.

Dans le cadre de la formation professionnelle prévue réglementairement pour ces emplois, une période d'immersion peut être conclue par convention. Chaque période d'immersion ne doit pas dépasser un mois en continu. Cette convention de mise à disposition est signée à titre gratuit.

Une période d'immersion est proposée par le secteur jeunesse de Roannais Agglomération pour la préparation et l'entretien de la salle de cantine, le service des repas aux enfants et l'entretien des locaux accueillant les activités du Centre de Loisirs à Saint Léger-sur-Roanne, l'animation auprès des enfants et l'accueil des familles, la préparation des activités et aussi la participation aux réunions d'équipes, l'évaluation et le bilan du travail. Cette période d'immersion représente trente-cinq heures de travail réparties sur deux semaines de cinq jours.

Les dates sont les suivantes : du 06 au 31 juillet 2015

Après en avoir délibéré, le conseil autorise à l'unanimité monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'emploi d'avenir pour la période d'immersion susvisée auprès de Roannais Agglomération.

## **3 - Délibération pour approuver le devis d'achat d'ardoises numériques BIC pour l'école**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'achat de tablettes numériques BIC pour l'école et fait part de sa rencontre avec un fournisseur. Après avoir présenté le devis à l'assemblée,

et compte tenu du montant de la dépense, il est décidé de revoir le fournisseur avant de prendre une décision.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de reporter l'approbation des offres chiffrées au prochain conseil municipal.

---